

La propriété intellectuelle aujourd'hui: quelles fonctions économiques et morales?

Une interview de **Rémy Guichardaz**, docteur 2018 du BETA par Kenza Bousedra, doctorante en première année au BETA.



Rémy Guichardaz

Bonjour, pouvez-vous vous présenter brièvement ?

Bonjour, je m'appelle Rémy Guichardaz, je suis docteur en sciences économiques et plus précisément en histoire de la pensée économique. J'ai réalisé ma thèse sous la direction de Herrade Igersheim et Julien Pénin au BETA à Strasbourg. J'ai soutenu ma thèse en décembre 2018.

A quel moment avez-vous pensé faire un doctorat et pourquoi ?

Cette idée m'est venue à l'esprit assez tôt. A vrai dire, j'étais plus attiré par le monde des

idées et le débat intellectuel que par la recherche en tant que telle. Mais le métier de chercheur permet clairement de s'intéresser aux idées et aux enjeux sociétaux, c'est pour ces raisons que j'ai décidé d'entreprendre un doctorat.

Avez-vous fait votre master à Strasbourg ? Si non, pourquoi avoir choisi d'être venu ici ?

J'ai effectué une grande partie de mes études à l'IEP de Strasbourg. L'obtention d'un master à sciences po se fait en deux temps : une première année de pré-spécialisation à l'IEP et une deuxième année permettant d'obtenir le diplôme de master dans une discipline particulière à l'IEP ou en faculté.

A ce titre, je me suis d'abord orienté vers une réflexion plutôt juridique puisque j'ai effectué une première année de master en droit économique de l'Union européenne, droit public et économie publique. J'ai ensuite intégré la faculté d'économie en deuxième année de master où je me suis concentré sur les thématiques d'économie et management de l'innovation.

Quel a été l'objet de votre thèse ?

Ma thèse est à la croisée de plusieurs disciplines. C'est avant tout une thèse d'histoire de la pensée économique et de philosophie économique mais elle contient aussi une dimension innovation puisque son objet est relatif à la propriété intellectuelle, aux brevets et aux droits d'auteur. Mon

sujet de thèse englobe donc la philosophie économique, l'éthique et les enjeux liés à l'économie de l'innovation. L'idée principale est de déterminer si l'objet de la propriété intellectuelle (notamment les droits d'auteur et le brevet) peut seulement être abordé au prisme de la science économique et de la théorie utilitariste. Autrement dit, il est question de savoir si le droit de propriété intellectuelle est uniquement destiné à créer davantage de richesses immatérielles ou s'il rend aussi compte d'enjeux éthiques. Mon sujet de thèse invite à se poser différentes questions. Par exemple, faut-il rémunérer les auteurs indépendamment du point de savoir si cela les incite à créer davantage de richesses ? Est-ce que les droits moraux (droit à l'intégrité et à la paternité de l'œuvre) sont des droits utiles ou non à la société ? Existe-t-il une dimension éthique à ces droits ? Ma thèse s'appuie donc sur une réflexion qui dépasse l'analyse purement économique des droits d'auteur et des brevets.

Quels résultats principaux avez-vous obtenus ? Y-a-t-il eu des surprises ?

Mes travaux de recherche ont montré que les droits de propriété intellectuelle ne peuvent être réduits à leur fonction économique, c'est-à-dire à la création de biens immatériels dans l'économie. La propriété intellectuelle remplit également des fonctions politique et éthique qu'il convient de prendre en compte dans l'analyse. En somme, la propriété intellectuelle ne se résume pas à un calcul coût-avantage de type utilitariste.

Ces résultats théoriques ont été confirmés de manière empirique via un protocole d'économie expérimentale. Le résultat de l'expérience conduite est surprenant dans le sens où il s'inscrit dans la continuité de

certaines intuitions initiales. L'hypothèse formulée est qu'une justification éthique ou déontologique de la propriété intellectuelle conduit à privilégier non pas une conception rigide, « propriétaire » et de longue durée de la propriété intellectuelle, comme certains juristes et philosophes le suggèrent, mais à une vision plus souple et de courte durée. En effet, les individus testés en laboratoire privilégient plutôt une propriété intellectuelle flexible et d'une durée courte. De ce point de vue, les résultats théoriques se retrouvent assez bien confirmés par les résultats empiriques.

Y-a-t-il des implications sociétales de votre travail ? De potentielles implications politiques ?

Une implication directe de mes travaux de recherche concerne la manière de légiférer sur la propriété intellectuelle. En effet, les législateurs ne devraient pas se contenter d'analyser et d'ajuster les droits de propriété intellectuelle uniquement en fonction de l'incitation à créer de la richesse mais également en fonction des enjeux sociétaux de types politique et éthique. Néanmoins, ma réflexion insiste sur le fait que la dimension économique de la propriété intellectuelle est dominante et doit le rester. Il ne s'agit pas d'idéologiser à l'extrême les enjeux liés à cette question, mais les législateurs doivent avoir une vision pluraliste des objectifs de la propriété intellectuelle.

Quelles compétences avez-vous développées pendant votre thèse ?

Le doctorat m'a permis d'acquérir plusieurs types de compétences. Tout d'abord sur le plan psychologique, car ma confiance en moi a été mise à rude épreuve pendant ces

trois années de thèse. Cet aspect-là est à mon avis commun à tous les doctorants dans le sens où le questionnement et la remise en cause font partie intégrante du métier de chercheur. Ensuite, le travail de recherche en lui-même requiert des compétences d'organisation du travail, de synthèse dans les lectures et de rigueur dans la réflexion et la rédaction. Dans mon cas, mon travail de thèse m'a permis de développer des compétences dans la réflexion conceptuelle et l'articulation logique de différents concepts. Au-delà des compétences rédactionnelles, j'ai également pu développer des compétences techniques avec la mise en place d'un protocole expérimental et l'usage de l'économétrie. Enfin, la thèse est aussi l'occasion d'acquérir des compétences liées à l'événementiel et la gestion de projet. Tous les ans, les doctorants en deuxième année organisent une conférence dans le cadre de l'école doctorale. L'organisation de cet événement nous permet, entre autres, d'apprendre à gérer un budget et développer des compétences en logistique et en communication.

Qu'est-ce que le doctorat vous a appris sur vous même ?

Le doctorat m'a fait réaliser que j'avais parfois du mal à gérer mon stress. Je suis arrivé en doctorat avec un certain niveau de confiance qui a été mis à l'épreuve, mais qui est maintenant reconstruit sur de nouvelles bases, d'autant plus saines et solides que l'épreuve a été difficile.

Comment réussir son doctorat ? Avez-vous des conseils ?

Il faut savoir se remettre en cause et se poser des questions sans pour autant prendre peur. Il est normal d'en avoir marre parfois, de ne pas se sentir à sa place mais il faut être conscient que cela fait partie du défi de la thèse. Même si cela est difficile, il faut aussi éviter à tout prix de se comparer aux autres et avoir en tête que chacun à sa propre démarche, sa propre ambition et son propre projet de recherche. Il faut s'en tenir à son projet, ce qu'on veut montrer et savoir affirmer ses propres intuitions et ses propres démarches. Enfin, il faut savoir s'organiser et surtout prendre le temps de se reposer afin de prendre du recul.

Quelles perspectives avez-vous concernant votre avenir professionnel ?

Mes projets professionnels sont assez classiques. J'ai actuellement un contrat d'ATER à l'IEP de Strasbourg. Ensuite, j'envisage de trouver un poste de maître de conférence idéalement en histoire de la pensée économique ou en management de l'innovation. En parallèle de ma thèse, j'ai en effet conduit des travaux sur les industries culturelles et créatives, notamment sur l'industrie de la musique et du film. J'aimerais beaucoup poursuivre mes recherches sur les enjeux liés à la propriété intellectuelle et à l'organisation du business model dans ces secteurs.

Propos recueillis par **Kenza Bousedra**, doctorante au BETA.

Contact : rguichardaz@unistra.fr